



Agent de propreté et d'hygiène

La profession :

L'Agent de propreté et d'hygiène assure la propreté et l'hygiène de locaux à usage professionnel, d'habitats collectifs ou éventuellement privés.

Il réalise une prestation de service destinée à répondre aux besoins exprimés par un client-donneur d'ordre, externe ou interne, et définis dans le cadre d'un cahier des charges.

L'agent de propreté et d'hygiène réalise sa prestation dans le respect du cahier des charges propre à chaque chantier (type de bâtiment, secteur d'activité professionnelle, présence ou non des occupants, risques particuliers...).

Durée du parcours pour ce titre seul :
866 heures réparties sur 26 semaines

Remarque : une période préparatoire polyvalente (cf. fiche spécifique) d'une durée de 14 à 26 semaines précède éventuellement l'entrée au préparatoire spécifique ; la durée du séjour est rallongée d'autant.

Secteurs d'activité :

L'emploi s'exerce dans des milieux professionnels très diversifiés, dans le cadre d'une prestation externalisée ou non à une entreprise de nettoyage :

- espaces d'activité tertiaire (bureaux, écoles, gymnases) ou commerciale
- structures médicosociales d'accueil et/ou de soins de personnes, structures hospitalières ou médicalisées
- entreprises industrielles ou de transport,
- locaux d'habitation collectifs ou de particuliers...

L'intervention peut se faire en intérieur ou en extérieur, en présence ou non de l'usager des lieux.

Dans les entreprises prestataires, l'agent de propreté et d'hygiène peut intervenir dans une même journée sur plusieurs chantiers de nettoyage de différents types. Ces chantiers peuvent être distants les uns des autres.

L'agent de propreté et d'hygiène travaille seul ou en équipe. Il intervient en tenant compte des règles de fonctionnement du site et notamment du règlement intérieur.

Les horaires peuvent se situer hors des horaires habituels de travail, selon la nature de l'activité du client.



Agent
de propreté
et d'hygiène

Aptitudes et qualités requises :

Pour des situations courantes de travail :

- ▶ intégrité motrice et fonctionnelle presque totale des membres supérieurs
- ▶ bonne acuité visuelle avec ou sans correction
- ▶ station debout prolongée avec déplacements
- ▶ aptitude à monter et à descendre les escaliers
- ▶ goût pour le travail en équipe
- ▶ aptitude au port de charges jusqu'à 10 kg
- ▶ être indemne de toute pathologie contagieuse
- ▶ bonne audition (avec ou sans appareillage)
- ▶ utilisation de machines dangereuses
- ▶ permis de conduire indispensable pour le travail en entreprise de nettoyage

Pour des situations occasionnelles de travail ou des emplois spécifiques :

- ▶ tolérance aux toxiques cutanés et respiratoires
- ▶ tolérance aux horaires décalés

Qualifications :

Titre professionnel de niveau V délivré par le ministère Chargé de l'Emploi

Programme d'enseignement

Préparatoire spécifique

520 heures réparties sur 14 semaines

Travaux pratiques :

Connaissance et utilisation de l'outillage, du matériel et des produits de base.

Arithmétique :

Rappel et/ou acquisition des notions de base (unités de mesure, surfaces, proportions, pourcentages, fractions simples)

Période en entreprise deux fois, trois semaines en vue de découvrir le milieu professionnel.

La formation professionnelle qualifiante

866 heures réparties sur 26 semaines

Réaliser par des méthodes manuelles l'entretien courant de locaux à usage professionnel ou privatif.

Le nettoyage porte sur des surfaces verticales : murs et vitrerie ; des surfaces au sol : sols souples, sols durs, textiles ; d'autres surfaces : équipements et éléments mobiliers.

Réaliser par des méthodes manuelles l'entretien courant des sanitaires

Le nettoyage porte sur : des appareils sanitaires et leur environnement.

Réaliser par des méthodes manuelles l'entretien de locaux soumis à des normes ou contraintes spécifiques

Entretien des locaux spécifiques, dont l'exigence d'hygiène impose l'application de protocoles ou de normes (CLIN, HACCP).
Nettoyer manuellement et désinfecter l'ensemble des surfaces de ces locaux, des objets meublants et des équipements (bio nettoyage).
Appliquer rigoureusement des protocoles visant à limiter le risque de contamination et participer ainsi à la qualité de la production ou de la prestation de service.
Rendre compte de son action en remplissant les documents de traçabilité et s'autocontrôler (le résultat de l'action est également contrôlé par la hiérarchie, le client ou un organisme indépendant).

Réaliser par des méthodes mécanisées le lavage des surfaces dures

Eliminer les salissures adhérentes des sols durs en mettant en oeuvre des techniques mécanisées de lavage associant une action chimique à une action mécanique.

Entretien ou remettre en état des sols souples protégés, en utilisant des méthodes mécanisées

Entretien ou remettre en état des sols souples altérés en utilisant des techniques mécanisées de restauration des supports. Réaliser, dans le cas d'un entretien périodique, un premier niveau de restauration du support. Eliminer, dans le cas d'une altération plus importante, la protection du support en réalisant un décapage à sec ou un décapage au mouillé puis protéger le sol en appliquant une nouvelle protection.

Entretien ou remettre en état des surfaces textiles en utilisant des techniques mécanisées

Mettre en oeuvre des techniques mécanisées et des modes opératoires spécifiques pour réaliser, dans des conditions optimales de sécurité, une restauration (esthétique et/ou visuelle) ou une rénovation des supports textiles.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le
CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE - CITE DE CLAIRVIVRE
24160 SALAGNAC
Tél. : 05.53.62.23.24 - Fax : 08.05.63.90.63
Email : crp.contact@epd-clairvivre.org
Site : www.crp-clairvivre.fr

